

AVIS PUBLIC

N° 2017-017

5^e séance extraordinaire

Suivant les dispositions de l'article 956 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), avis public vous est donné de ce qui suit :

Il y aura séance extraordinaire du conseil municipal, **le lundi 30 octobre 2017**, à compter de 19 h 00, à la salle du conseil située au 2 rue de l'École, à Chute-aux-Outardes.

Toute la population y est invitée.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 27^e jour d'octobre 2017.



Le directeur général et
Secrétaire-trésorier,

Rick Tanguay